

Lannion-Trégor Communauté

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CAVAN

Par arrêté n° 19/325 en date du 30 août 2019, le Président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Cavan engagée par délibération du Conseil Communautaire le 2 avril 2019.

Objet, dates et durée de l'enquête publique

L'enquête publique sur le projet modification du Plan Local d'Urbanisme de Cavan se déroulera du 28 septembre 2019 à 9h00 au 28 octobre 2019 inclus à 17h00, soit pendant 31 jours consécutifs.

Ce projet porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUyc.

Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces prévues à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement:

- Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme soit les documents suivants :
 - o Une note de présentation de la modification du Plan Local d'Urbanisme et de ses effets sur l'environnement
 - o Le règlement associé à la zone 2AUyc avant modification et après modification
 - o Les orientations d'aménagement et de programmation relatives à la zone dont il s'agit
- Une note dans laquelle sont mentionnés les textes qui régissent l'enquête publique, la manière avec laquelle cette dernière s'insère dans la procédure relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme et la décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête par Lannion-Trégor Communauté.
- La décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne par laquelle elle conclut, après examen au cas par cas, que la modification du Plan Local d'urbanisme de Cavan n'est pas soumise à évaluation environnementale.
- Une note de présentation de synthèse (coordonnées du maître d'ouvrage, objet de l'enquête, caractéristiques principales du projet de modification, ...)
- Les avis des Personnes Publiques Associées
- Les pièces administratives afférentes à la procédure (arrêté de mise à l'enquête, avis au public, ...).

Commissaire enquêteur

Le Tribunal Administratif de Rennes a désigné, par décision en date du 12 août 2019, Monsieur Robert Sautereau, Professeur des écoles en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Lieux de l'enquête publique, consultation du dossier d'enquête publique, Observations

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Cavan pendant la durée de l'enquête, du 28 septembre 2019 au 28 octobre 2019 inclus :

- les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- les jeudi et samedi de 9h00 à 12h00.

L'ensemble du dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie de Cavan pendant la durée de l'enquête aux mêmes dates et horaires.

Il sera également disponible sur le site internet de la communauté d'agglomération www.lannion-tregor.com ainsi que sur le site internet de la commune www.mairie-cavan.fr.

Chacun pourra prendre connaissance du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le public pourra adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur:

- Par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Cavan, 2 rue Maurice Denis, 22140 Cavan.
- Par voie écrite ou orale lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur et fixées ci-dessous.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante plu@lannion-tregor.com (dans ce cas, noter en objet du courriel « Observations modification PLU de Cavan pour commissaire enquêteur » et notez que l'enquête sera close le 28 octobre 2019 à 17h00).

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Lannion-Trégor Communauté avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

Permanences du Commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Cavan pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le 28 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Le 11 octobre 2019 de 14h00 à 17h00
- Le 28 octobre 2019 de 14h00 à 17h00

Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, soit le 28 octobre 2019 à 17h00, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Après clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours le Président de Lannion-Trégor Communauté et lui remettra un procès-verbal de synthèse où seront consignées les observations écrites et orales. Le Président de Lannion-Trégor Communauté disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Rapport et conclusions

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de Lannion-Trégor Communauté, le dossier de l'enquête accompagné du registre des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non.

Simultanément, il transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Rennes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, en mairie de Cavan et en Préfecture des Côtes d'Armor pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera publiée sur le site internet www.lannion-tregor.com ainsi que sur le site de la commune de Cavan, www.mairie-cavan.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Autorité compétente

A l'issue de l'enquête publique, le plan local d'urbanisme de la commune de Cavan, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté.

Le Plan Local d'Urbanisme ainsi approuvé sera tenu à la disposition du public et mention de cette approbation sera faite dans la presse.

Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de Mr Joël Le Jeune, Président de Lannion-Trégor Communauté.